

République française
Département du Tarn

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
à Lacaune

Séance du jeudi 25 avril 2019

Nombre de membres en exercice : 35 L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq avril, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert BOUSQUET.

Présents : 25 **Sont présents** : Max ALLIES, Claude ANINAT, André BACOU, Christian BARDY, Alexis BÉNAMAR, Francine BLAVY, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Marie CASARES, Serge CAZALS, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Michel FARENC, Marie-Hélène GUILLOT, Maryline MARTINEZ, Bernard MAS, Claude MAURY, Jacques MENDES, Roger NEGRE, Bernard ROUMESTANT, Sylvie SOLOMIAC, Armelle VIALA

Votants : 32

Secrétaire de séance :
Claude ANINAT

Pouvoirs : Alain BARTHES par Serge CAZALS, Carole CALAS par Armelle VIALA, Thibault ESTADIEU par Marie-Hélène GUILLOT, Jean-Christophe MIALET par Maryline MARTINEZ, Marie-Françoise MONDEME par Francine BLAVY, Marie-Claude STAVROPOULOS par Christian BARDY, Daniel VIDAL par Bernard ROUMESTANT

Suppléés : Jacques CALVET par Claude MAURY

Excusés : Jean-Jacques BARTHES, André CABROL, Pascal COUSTURIER, Hugues DELORI

Absents :

ADMINISTRATIONS/COMPETENCES

1. APPROBATION DES PV DE NOVEMBRE ET DECEMBRE 2018

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil si des modifications doivent être apportées aux procès-verbaux des conseils de novembre et décembre qui ont été envoyés au préalable.

Il demande d'approuver les procès-verbaux.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 30

Pour : 30

2. MODIFICATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3,

Vu la délibération D 2017_002 du 10 janvier 2017 qui fixe à 19 le nombre de membres du bureau,

Vu l'adhésion de la commune de St Salvi de Carcavès,

Vu que le bureau actuel est composé du Président, des vice-présidents et de 8 autres membres,

Entendu le rapport de Michel FARENC qui indique qu'il convient d'ajouter un autre membre du bureau pour que la commune de St Salvi de Carcavès dispose d'un siège,

Il est proposé au Conseil :

- de porter à 9 le nombre des autres membres du bureau,

- de fixer à 20 le nombre de membres du bureau répartis comme suit : le Président, les 10 vice-présidents et 9 autres membres du bureau.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

3. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 7 décembre 2018 portant extension du périmètre de la communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc avec le rattachement de la commune de Saint-Salvi-de-Carcavès,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3,

Vu le procès-verbal de l'élection d'un nouveau membre du bureau annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Entendu le rapport de Serge CAZALS,

Il est demandé au Conseil de proclamer Evelyne BOUSQUET, conseillère communautaire, élue membre du bureau et de la déclarer installée.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

4. CONVENTION ADS (APPLICATION DU DROIT DES SOLS) AVEC LA COMMUNE DE ST SALVI DE CARCAVES

Suite à l'adhésion de la commune de St Salvi de Carcavès, il faut conventionner pour que la communauté de communes puisse instruire les autorisations d'urbanisme sur cette commune. Précédemment cette instruction était réalisée par la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux.

Entendu le rapport de Max ALLIES,

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver la convention pour l'instruction des autorisations du droit des sols avec la commune de St Salvi de Carcavès telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer la convention.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

5. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu les articles L. 5211-17 et 18 et L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 22 décembre 2017 portant modification des compétences et adoption des statuts de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 7 décembre 2018 portant extension du périmètre de la communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc avec le rattachement de la commune de Saint-Salvi-de-Carcavès,

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2018 sur le principe d'une prise de compétence partielle en matière de petite enfance,

Vu la prévision de création d'un syndicat sur la compétence GEMAPI pour le bassin versant du Rance et du Dourdou,

Entendu le rapport d'Evelyne BOUSQUET,

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, comme joints en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

6. MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi « MAPTAM » qui prévoit que l'intérêt communautaire est dorénavant déterminé à la majorité des deux tiers du conseil de communauté,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 22 décembre 2017 portant modification des compétences et adoption des statuts de la communauté de communes,

Vu les délibérations D_2017_303 du 14 septembre 2017, D_2018_009 et D_2018_253 du 08 novembre 2018 du conseil communautaire modifiant l'intérêt communautaire,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 7 décembre 2018 portant extension du périmètre de la communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc avec le rattachement de la commune de Saint-Salvi-de-Carcavès,

Considérant que suite à l'adhésion de la commune de St Salvi de Carcavès, il faut modifier l'intérêt communautaire pour ajouter la voirie d'intérêt communautaire de cette commune,

Considérant que suite aux discussions en bureau sur la santé, il convient d'ajouter les cabinets médicaux d'Anglès, La Salvetat et Murat à l'intérêt communautaire à compter du 1^{er} juillet 2019.

Entendu le rapport d'Alain CABROL,

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver la modification de l'intérêt communautaire suivante (voir récapitulatif de l'intérêt communautaire ci-joint) :

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

COMMUNE D'ANGLES

Dénomination	Désignation du point d'origine et du point d'extrémité	Longueur (m)
VC1	De la RD68 (proximité Hugonin) à la RD52b (La Raviège)	5720
VC2	De la RD68a (proximité La Souque) à la RD52 (proximité Olivet)	6200
VC16	De la limite communale au Faydas	1250
VC17	De la limite communale à Campans	1950
VC18	De la RD165 à la limite communale (Le Dental)	200
VC23	De la RD52 (Pont de la Resse) à la RD68 (La Souque)	6000
VC28	De la RD 52 (Proximité la Florentine) à la VC23	3850
NC	De la RD52 (Proximité Le Salvan) à la RD68 (après Fargues Haut)	5900
NC	De la RD68 (Embourg) au Rec de Biou	2350
NC	De la RD68 à la VC du Rec de Biou via La Verturié	650
NC	De la RD68 à la RD61 via Lescarrassou	2150
	TOTAL	36 220

COMMUNE DE CAMBON-ET-SALVERGUES

Dénomination	Désignation du point d'origine et du point d'extrémité	Longueur (m)
VC4	De la RD53 à Pont d'Agoût	580
VC6	De la RD53E1 à Taillades	4 600
VC11	De la RD53 (Salvergues) à La Calmette	1 280
VC13	De la RD53E1 à "La Clairière"	140
VC14	De la RD53 à Salverguettes	520
CR13	De la RD180 à la ferme de l'Espinouse (320 m, mitoyenne avec Castanet -> 160 m)	160
	TOTAL	7 280

COMMUNE DE CASTANET-LE-HAUT

Dénomination	Désignation du point d'origine et du point d'extrémité	Longueur (m)
CR2	De la RD22E11 à la RD22E11 via Pabo	580
CR5	De la RD53 à la liite communale (vers Albès)	2 480
CR5B	Du CR5 au hameau du Fau	400
CR8	De la RD922 à la RD922 via Fagairolles	620
CR11	De la RD53 au Dèvès	1 340
CR13	De la RD180 à la ferme de l'Espinouse (320 m, mitoyenne avec Cambon-> 160 m)	160
CR14	De la RD53 à la RD53 via Le Basset	210

CR15	De la RD53 à Saint Amans de Mounis	170
	TOTAL	5 960

COMMUNE DE FRAÏSSE-SUR-AGOUT

Dénomination	Désignation du point d'origine et du point d'extrémité	Longueur (m)
CC27-16-15	De la RD14 (La Mouline) à la RD169 (proximité Prat d'Alaric)	1 910
CC10-11-6	De la RD169 (Col du Triby) à la RD14 (proximité Flacheraud)	3 240
CC46-51	De la RD14 à la RD14 via Flacheraud	480
CC47-48	De la RD14 à Coustorgues	1 500
CC20	De la CC27 à La Roque	480
CC39	De la RD169 au lac de Vésoles	1 280
CC49	De la RD14 à la limite communale (Chemin de la Baraque)	150
CC56	De la RD169E2 à la limite communale (direction Malescalier)	600
CC61	De la RD14E9 à Rescol	500
CC59	De la RD14E9 à La Bessière	290
CC69	De la RD14 à Maldinié (limite communale)	300
CC68	De la RD14 à la limite communale (Col de la Bole)	1 050
CC72	De la CC68 à Pomarède	760
CC78-79	De la RD169 à La Métairie Neuve	1 100
CC21	De la RD14 à Cambayssy	950
CC23	De la CC21 au Camping du Pioch	580
CC31	De la RD14E11 à la RD14E11 via Le Lauzier	370
	TOTAL	15 540

COMMUNE DE LAMONTELARIE

Dénomination	Désignation du point d'origine et du point d'extrémité	Longueur (m)
VC1-3-4-CR37	De la RD66 (Lamontélarie) à la RD52 (proximité La Sagnotte)	7 300
VC4	Embranchement du CR37 à la limite communale (vers Bourguet del Sol)	100
VC7	De la RD52 (proximité Cassailiac) à la RD66 (proximité Lamontélarie)	1 100
VC9	De la RD52 à la RD66 (Lamontélarie)	330
VC10	De la RD52 à la limite communale (vers Le Terrier)	860
	TOTAL	9 690

COMMUNE DE ROSIS

Dénomination	Désignation du point d'origine et du point d'extrémité	Longueur (m)
CR43	De la limite communale à Héric	3 150
VC23	De la RD180 aux Avels et à la Fage	1 220
	TOTAL	4 370

COMMUNE DE LA SALVETAT-SUR-AGOUT

Dénomination	Désignation du point d'origine et du point d'extrémité	Longueur (m)
VC2	Des Bouldouyres au port	2200
VC7	De la RD14E2 au camping de Goudal	860
VC10	De la RD907 à La Gâchette (ferme)	750
VC12	De la RD14E1 à la RD14E3 via les Bouldouires	1 250
VC13	De la RD14E1 à la RD14E3 via Belot	800
VC16	De la RD14E3 à la RD907 (déviation)	1 300
VC18	De la RD150 au Camping Le Peyral	670

VC22	De la RD907 à Arrifat	480
VC23	De la RD907 à la RD14E8 via Biquery	2 750
VC24	De la VC23 à Biquery	110
VC28	De la RD14E8 à la VC23 via La Brouille	1 750
VC31-CR105	De la RD150 à la RD14E8 via Bonnabou	3 950
VC33-CR110	De la RD14E8 à la limite communale (Col de La Bole) via C	1 750
VC34	De la RD907 à Besses Hautes	2 100
VC41	De la RD150 au Verdier	120
VC42	De la RD150E1 à la RD150 via Roussolp	3 150
VC43	De la VC42 à Pagès	420
VC49	De la RD14E1 à la Gruasse	1 150
VC55	De la RD14E2 au Camping de Moulières	740
VC57	De la RD14E3 à la RD14E2 via Gua de Brasses	2 900
VC58-VC59	De la RD14E2 (Mas d'Azaïs) à RD907 via La Pautrue	5 100
VC60b	De la VC59 à Saujas le Haut	150
CR117	De la limite communale à Malescalier	220
CR154	De la RD14E3 au village de vacances	750
CR172	De la RD14E2 (Condax) à la RD907 (Cantarane)	1 000
CR201	De la RD150E6 à la limite communale (vers Salamou)	400
NC	De la limite communale à Maldinié	270
NC	De la RD14E8 à Cas (arrivée basse)	650
	TOTAL	37 740

COMMUNE DE LE SOULIE

Dénomination	Désignation du point d'origine et du point d'extrémité	Longueur (m)
VC2	De la RD14E4 (Sept-Faux) à la RD150E1 via Vergolles	1 700
VC8	De la RD150 au Moulin de Vergognac	340
VC13	De la RD150 à la Pagnérié	830
VC14	De la RD907 à La Blanque (via Le Moulinet)	2 250
VC15	De la RD150E3 à la RD150E3 via Caudezaures	1 000
	TOTAL	6 120

COMMUNE DE SAINT SALVI DE CARCAVÈS

Dénomination	Désignation du point d'origine et du point d'extrémité	Longueur (m)
VC1	De la limite communale à la dernière maison de Veyrié côté Ladrech	1 400
VC2	Des Goutines (VC4) à Sursonne (RD607)	1 250
VC3	De Saint Salvi (VC4) à la limite communale (RD89)	4 275
VC4	De Saint Salvi (RD158) à la limite communale (pont du Rieutord)	3 070
	TOTAL	9 995

- Action sociale d'intérêt communautaire

Ajout des maisons médicales d'Anglès, La Salvetat-sur-Agoût et Murat-sur-Vèbre à compter du 1^{er} juillet 2019

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette modification.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

7. SIGNATURE DES CONTRATS BOURG-CENTRE AVEC LA REGION OCCITANIE

Dans le cadre de l'appel à projet Bourg centre de la Région Occitanie, les communes suivantes sont éligibles

: Anglès, La Salvetat-sur-Agoût, Lacaune et Murat-sur-Vèbre.

L'appel à projet comprend 2 étapes : la pré-candidature et la rédaction du contrat bourg centre qui définit le Projet de développement et de valorisation de la commune.

Un travail est réalisé par les communes avec l'appui de Hautes Terres d'Oc et la communauté de communes pour répondre à cet appel à projet.

A ce jour, la Région a validé la pré-candidature des communes de La Salvetat-sur-Agoût, Lacaune et Murat-sur-Vèbre. Le contrat bourg centre de Lacaune a été présenté en comité de pilotage le 11 avril.

La Région demande à ce que les EPCI soient également signataires des contrats.

Entendu le rapport d'Alexis BENAMAR,

Il est demandé au conseil d'autoriser le Président à co-signer les contrats bourg centre des communes d'Anglès, La Salvetat-sur-Agoût, Lacaune et Murat-sur-Vèbre avec la Région Occitanie, ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

8. CONVENTION AVEC LA FEDERATION LEO LAGRANGE ET LE CRIJ POUR LE RELAIS INFOS JEUNESSE A LA MSAP

Le réseau Information Jeunesse est un réseau de proximité de plus de 1 300 structures s'adressant aux jeunes pour répondre à leurs demandes et les accompagner vers l'autonomie. Il répond à un objectif d'intérêt public garanti par un label d'Etat.

Ses missions sont les suivantes :

- réaliser un accueil libre, anonyme et de qualité des jeunes cherchant des informations de type généraliste aussi bien en matière d'orientation professionnelle et scolaire que de vie quotidienne (logement, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale...);
- mettre à disposition une documentation thématique en libre consultation et des espaces spécialisés.

La Maison de Services au Public de la communauté de communes réalisant déjà en grande partie ces missions, il est proposé de conventionner avec la Fédération Léo Lagrande et le CRIJ (Centre régionale Info Jeunesse) pour obtenir le label Relais Info Jeunesse. Le coût est de 30 € / an pour l'accès à la documentation. Une dotation de 2 000 € est attribuée par la MSA pour la création de notre RIJ.

Entendu le rapport de Claude MAURY,

Il est demandé au Conseil :

- d'accepter que la Maison de Services au Public soit labellisée Relais Info Jeunesse,
- d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que les pièces afférentes.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

FINANCES ET MARCHES

9. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE OM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe OM,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe OM pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

10. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE OM

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, André BACOU est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2018 du budget annexe ordures ménagères :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affecté à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de 2018
Budget principal				
Fonctionnement	170 009,29 €	0,00 €	367,27 €	170 376,56 €
Investissement	324 207,52 €	0,00 €	-92 640,74 €	231 566,78 €
TOTAL	494 216,81 €	0,00 €	-92 273,47 €	401 943,34 €

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe ordures ménagères.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

11. AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE OM

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe ordures ménagères laisse apparaître :

- Résultat (excédent) de la section d'investissement de 231 566,78 €
- Résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 170 376,56 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 0,00 €
- en recettes pour un montant de 0,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0,00 €

Par délibération n°D_2018_242 du 08 novembre 2018 le budget annexe Ordures Ménagères a été dissout au 31 décembre 2018, il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement, les résultats ci-dessus seront reportés et feront l'objet d'une affectation sur le BP 2019 du budget général.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

12. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET GENERAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget général,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget général pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

13. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET GENERAL

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, André BACOU est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2018 du budget principal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affecté à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Budget principal				
Fonctionnement	4 410 890,19 €	1 628 885,93 €	1 266 632,07 €	4 048 636,33
Investissement	-499 088,93 €	0,00 €	282 588,73 €	-216 500,20
TOTAL	3 911 801,26 €	1 628 885,93 €	1 549 220,80 €	3 832 136,13

Il convient d'intégrer et d'affecter dans le point suivant les résultats du budget annexe ordures ménagères. Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2018 du budget général.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

14. AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET GENERAL

Pour rappel, il convient d'affecter également les résultats du budget annexe ordures ménagères (ci-dessous) suite à la dissolution au 31 décembre 2018 dans le budget principal 2019 du budget général à savoir :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affecté à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Budget principal				
Fonctionnement	170 009,29 €	0,00 €	367,27 €	170 376,56
Investissement	324 207,52 €	0,00 €	-92 640,74 €	231 566,78
TOTAL	494 216,81 €	0,00 €	-92 273,47 €	401 943,34

Le Président rappelle que le compte administratif du budget général laisse apparaître :

- Résultat (Excédent) de la section d'investissement de 15 066,58 €
- Résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 4 219 012,89 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 3 586 143,00 €
 - en recettes pour un montant de 1 647 436,00 €
- Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 1 923 640,42 €

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats de la façon suivante :

- Excédent d'investissement reporté 001 15 066,58 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 1 923 640,42 €
- Excédent de fonctionnement reporté 002 2 295 372,47 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

15. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe SPANC,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe SPANC pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

16. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, André BACOU est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2018 du budget annexe SPANC :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affecté à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de 2018
Budget principal				
Fonctionnement	47 602,48 €	0,00 €	571,81 €	48 174,29 €
Investissement	12 147,01 €	0,00 €	1 002,82 €	13 149,83 €
TOTAL	59 749,49 €	0,00 €	1 574,63 €	61 324,12 €

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe SPANC.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

17. AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe SPANC laisse apparaître :

- Résultat (excédent) de la section d'investissement de 13 149,83 €
- Résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 48 174,29 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 0,00 €
- en recettes pour un montant de 0,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0,00 €

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats de la façon suivante :

- Excédent d'investissement reporté 001 13 149,83 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 0,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté 002 48 174,29 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

18. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE OT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe OT,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe OT pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

19. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE OT

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, André BACOU est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2018 du budget annexe OT :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affecté à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Budget principal				
Fonctionnement	23 049,93 €	0,00 €	28 880,88 €	51 930,81
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
TOTAL	23 049,93 €	0,00 €	28 880,88 €	51 930,81

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe OT.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

20. AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE OT

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe OT laisse apparaître :

- Résultat () de la section d'investissement de 0,00 €
- Résultat (Excédent) de la section de fonctionnement de 51 930,81 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 0,00 €
- en recettes pour un montant de 0,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0,00 €

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats de la façon suivante :

- Déficit d'investissement reporté 001 0,00 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 0,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté 002 51 930,81 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

21. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE BASES DE LOISIRS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Bases de Loisirs,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe Bases de Loisirs pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

22. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE BASES DE LOISIRS

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, André BACOU est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2018 du budget annexe Bases de Loisirs :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affecté à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Budget principal				
Fonctionnement	74 893,43 €	36 176,87 €	-91 621,67 €	-52 905,11
Investissement	261,13 €	0,00 €	7 622,77 €	7 883,90
TOTAL	75 154,56 €	36 176,87 €	-83 998,90 €	-45 021,21

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe bases de loisirs.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

23. AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE BASES DE LOISIRS

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe bases de loisirs laisse apparaître :

- Résultat (Excédent) de la section d'investissement de 7 883,90 €
- Résultat (Déficit) de la section de fonctionnement de -52 905,11 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 7 884,00 €
 - en recettes pour un montant de 0,00 €
- Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0,10 €

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats de la façon suivante :

- Excédent d'investissement reporté 001 7 883,90 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 0,00 €
- Déficit de fonctionnement reporté 002 52 905,11 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

24. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE BIEN-ETRE (ESPACE DES SOURCES CHAUDES)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Espaces des Sources Chaudes,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe Espace des Sources Chaudes pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

25. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE BIEN-ETRE (ESPACE DES SOURCES CHAUDES)

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, André BACOU est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2018 du budget annexe Espace des Sources Chaudes :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affecté à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Budget principal				
Fonctionnement	7 960,30 €	0,00 €	-2 659,47 €	5 300,83 €
Investissement	-12 457,51 €	0,00 €	95 967,98 €	83 510,47 €
TOTAL	-4 497,21 €	0,00 €	93 308,51 €	88 811,30 €

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe Espace des Sources Chaudes.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

26. AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE BIEN-ETRE (ESPACE DES SOURCES CHAUDES)

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe Espace des Sources Chaudes laisse apparaître :

- Résultat (Excédent) de la section d'investissement de	83 510,47 €
- Résultat (Excédent) de la section de fonctionnement de	5 300,83 €
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
- en dépenses pour un montant de	96 711,00 €
- en recettes pour un montant de	119 204,00 €
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	0,00 €

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats de la façon suivante :

- Excédent d'investissement reporté 001	83 510,47 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	0,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté 002	5 300,83 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

27. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE CAMPINGS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Campings,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe Campings pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

28. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE CAMPINGS

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, André BACOU est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2018 du budget annexe Campings :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affecté à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Budget principal				
Fonctionnement	33 511,96 €	0,00 €	34 168,32 €	67 680,28
Investissement	8 466,62 €	0,00 €	7 233,42 €	15 700,04
TOTAL	41 978,58 €	0,00 €	41 401,74 €	83 380,32

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe Campings.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

29. AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE CAMPINGS

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe campings laisse apparaître :

- Résultat (Excédent) de la section d'investissement de 15 700,04 €
- Résultat (Excédent) de la section de fonctionnement de 67 680,28 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 10 000,00 €
- en recettes pour un montant de 3 334,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0,00 €

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats de la façon suivante :

- Excédent d'investissement reporté 001 15 700,04 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 0,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté 002 67 680,28 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

30. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE LOCATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe Locations,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe Locations pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

31. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE LOCATIONS

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, André BACOU est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2018 du budget annexe Locations :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affecté à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de 2018
Budget principal				
Fonctionnement	52 404,05 €	42 338,28 €	-46 522,12 €	56 587,89 €
Investissement	-39 449,28 €	0,00 €	-2 033,76 €	-41 483,04 €
TOTAL	12 954,77 €	42 338,28 €	-44 488,36 €	15 104,85 €

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe locations.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

32. AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE LOCATIONS

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe locations laisse apparaître :

- Résultat (déficit) de la section d'investissement de 41 483,04 €
- Résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 56 587,89 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 31 452,00 €
- en recettes pour un montant de 13 940,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 58 995,04 €

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats de la façon suivante :

- Déficit d'investissement reporté 001 41 483,04 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 56 587,89 €
- Excédent de fonctionnement reporté 002 0,00 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

33. VOTE DU COMPTE 2018 DU BUDGET ANNEXE ZA BEL AIR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Bel Air,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe ZA Bel Air pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

34. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ZA BEL AIR

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, André BACOU est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2018 du budget annexe ZA Bel Air :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affecté à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Budget principal				
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
Investissement	-41 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-41 000,00
TOTAL	-41 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-41 000,00

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe ZA Bel Air.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

35. AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE ZA BEL AIR

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe ZA Bel Air laisse apparaître :

- Résultat (Déficit) de la section d'investissement de -41 000,00 €
- Résultat () de la section de fonctionnement de 0,00 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 0,00 €
- en recettes pour un montant de 0,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à -41 000,00 €

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats de la façon suivante :

- Déficit d'investissement reporté 001 41 000,00 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 0,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté 002 0,00 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

36. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE ZA ENDOLSSSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget annexe ZA Endolssse,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de gestion du budget annexe ZA Endolssse pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

37. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ZA ENDOLSSSE

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, André BACOU est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2018 du budget annexe ZA Endolssse :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affecté à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Budget principal				
Fonctionnement	92 528,52 €	0,00 €	-1 079,04 €	91 449,48 €
Investissement	-82 487,56 €	0,00 €	-320,96 €	-82 808,52 €
TOTAL	10 040,96 €	0,00 €	-1 400,00 €	8 640,96 €

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe ZA Endolsse.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

38. AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE ZA ENDOLSSE

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif du budget annexe ZA Endolsse laisse apparaître :

- Résultat (Déficit) de la section d'investissement de 82 808,52 €
- Résultat (Excédent) de la section de fonctionnement de 91 449,48 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 0,00 €
- en recettes pour un montant de 0,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 82 808,52 €

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats de la façon suivante :

- Déficit d'investissement reporté 001 82 808,52 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 0,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté 002 91 449,48 €

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

39. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La proposition du bureau sur le montant des subventions attribuées aux associations pour 2019 est la suivante :

Animations touristiques et culturelles	Comité d'Animation Nages Laouzas	3 000,00 €
	Comité d'Animation touristique Salvetat	3 000,00 €
	FLEP Viane	1 500,00 €
	Comité d'Animation Murat	1 500,00 €
	Comité des Fêtes Fraïsse	1 500,00 €
	Anim Anglès	1 500,00 €
	Comité des fêtes Barre (2018)	1 000,00 €
	Comité des fêtes Gos	1 000,00 €
	Comité des Fêtes Moulin Mage	1 000,00 €
	Le Buscaillou Gijounet	1 000,00 €
	Les Amis de Senaux	1 000,00 €
	Comité des Fêtes Le Soulié	1 000,00 €
	Les amis des Monts de l'Espinouse Cambon	1 000,00 €
	Sports et Loisirs Rosis	1 000,00 €
	Sports et Loisirs Castanet	1 000,00 €
	Loisirs Saint Salvi	1 000,00 €
	Lou Montélot Lamontélaré	1 000,00 €

	Comité Berlats animation	1 000,00 €
	Commission municipale Espérausses	1 000,00 €
	Commission municipale Escroux	1 000,00 €
	Vaquerin (organisation challenge)	4 000,00 €
	Association TIGRE (Fitdays 2019)	9 000,00 €
	Collège Montalet (journées européennes du patrimoine)	750,00 €
Développement économique et promotion des produits locaux	Lacaune anim (soutien radio Lacaune)	28 000,00 €
	Radio Salvetat Peinard	4 000,00 €
	Syndic salaisons (organisation fête charcuterie)	3 000,00 €
	Syndic salaisons (action promotion salaisons)	20 000,00 €
	Se Canto (organ foire agricole viane)	500,00 €
	GDA (organ foire agricole Payrac)	3 500,00 €
	Conseil Dév HTO (coup de pouce)	7 000,00 €
	AFP Fraïsse	800,00 €
	AGERA (2018 et 2019)	1 600,00 €
	MARISE (2018 et 2019)	1 600,00 €
	Culture et Traditions (Fête du Cochon)	500,00 €
	Les Tastaires (Toqués du goût)	500,00 €
	TOTAL	110 750,00 €

Alain CABROL, André BACOU, Serge CAZALS, Marie-Françoise MONDEME, Marie-José BROUSSE et Marie CASARES ne prennent pas part au vote.

Entendu le rapport de Pierre ESCANDE,

Il est demandé au Conseil de valider ces montants.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 26

Pour : 26

40. SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES A PARTIR DU BUDGET GENERAL

Le budget annexe Locations (comptabilité M4), a un caractère industriel et commercial, et est soumis par conséquent au principe d'équilibre financier posé par l'article 2224-1 du code général des collectivités territoriales, aux termes duquel « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent, en principe, être équilibrés en recettes et en dépenses ».

Cependant, la prise en charge par le budget principal est possible (article 2224-2 du même code) dans le cas où le fonctionnement du service public exige la réalisation de dépenses qui en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers ne pourraient pas être financées sans augmentation excessive des tarifs, ce qui est le cas du budget annexe Locations. Cette prise en charge est conditionnée à l'adoption d'une délibération spécifique.

Les sommes seront inscrites au budget général et budget annexe comme suit :

Compte BP général	Compte BP annexe		Montant
2041642	Locations	300-1315-300	6 600,00 €
		301-1315-301	113 845,11 €
		302-1315-302	13 895,00 €
		51-1315-51	5 000,00 €

Il convient également d'effectuer des virements entre le budget principal (M14) et les budgets annexes OT, Centre de bien-être et Bases de Loisirs (M14).

Les sommes seront inscrites au budget général et budgets annexes comme suit :

Compte BP général	Compte BP annexe		Montant
657351	Office du Tourisme	74751	341 590,00 €
	Centre de bien être		542 647,00 €
	Bases de Loisirs		311 042,00 €

Entendu le rapport de Marie CASARES,

Il est demandé au Conseil :

- d'autoriser le budget général à subventionner les budgets annexes locations, centre de bien-être, bases de loisirs, office de tourisme,
- d'inscrire les sommes aux comptes du budget général et des budgets annexes comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces transferts financiers.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

41. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Le personnel de la Communauté de Communes est payé en totalité (salaires + charges) par le budget général, puis mis à disposition aux budgets annexes. Il convient de passer des écritures de mise à disposition entre les budgets.

Les sommes seront inscrites au budget général et aux budgets annexes comme suit :

Compte BP général	Compte BP annexes		Montant
70841	Locations	6215	8 788,00 €
	Centre de bien être	6215	387 332,00 €
	Campings	6215	5 190,00 €
	OT	6215	373 341,00 €
	Bases	6215	203 969,00 €
	SPANC	6215	42 908,00 €
	TOTAL		

Entendu le rapport de Maryline MARTINEZ,

Il est demandé au Conseil :

- d'autoriser le budget général à subventionner la mise à disposition de personnel aux budgets annexes locations, centre de bien-être, camping, office de tourisme, bases et SPANC,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce transfert financier.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

42. VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2019 : TH, TF, TFNB, CFE

La Communauté de communes doit voter chaque année un taux de Contribution Foncières des Entreprises, un taux de Taxe d'habitation et un taux de Taxe foncière (Bâti et Non Bâti).

La proposition du bureau est de conserver en 2019 les taux unifiés des 2 anciennes Communautés de Communes, soit :

- Contribution Foncière des Entreprises : 29,45 %
- Taxe d'Habitation : 10,41 %
- Taxe Foncière Bâti : 0 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 3,61 %

Entendu le rapport de Marie-Hélène GUILLOT,

Il est demandé au Conseil d'accepter sur proposition du bureau de conserver en 2019 les taux unifiés des 2 anciennes Communautés de Communes.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

43. VOTE DU TAUX DE TEOM 2019

Suite au choix et à la nécessité d'harmoniser la tarification du service des ordures ménagères avec un passage à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2019, la Communauté de Communes doit voter un taux de TEOM qui s'appliquera à l'ensemble du territoire.

La proposition du bureau est de voter pour l'année 2019 le taux de 12,68 %.

Entendu le rapport de Roger NEGRE,

Il est proposé au Conseil de voter pour l'année 2019 le taux de 12,68 %.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 29

Contre : 3

44. VOTE DES TARIFS DE REDEVANCE SPECIALE

La commission Déchets et le bureau proposent de conserver les tarifs de redevance spéciale existants précédemment sur la Communauté de Communes des Monts de Lacaune comme suit :

Établissements produisant :

* moins de 3 tonnes d'OM par an : 239 € (au lieu de 233.63 €)

* de 3 à 6 tonnes d'OM par an : 4 77 € (au lieu de 467 .26 €)

* de 6 à 10 tonnes d'OM par an : 741 € (au lieu de 726.85 €)

* plus de 10 tonnes d'OM par an : 106 € la tonne (au lieu de 103.84 € la tonne)

et de travailler avec les industriels concernés pour mieux connaître le type et le volume de déchets produits pour ajuster au mieux les tarifs 2020 en fonction des coûts réels de collecte et de traitement des déchets.

De même il est proposé de conserver le tarif de 8 € par emplacement pour les terrains de camping.

Entendu le rapport de Bernard ROUMESTANT,

Il est proposé au Conseil :

- de conserver les tarifs de redevance spéciale existants précédemment sur la Communauté de Communes des Monts de Lacaune tels qu'indiqués ci-dessus,

- de conserver le tarif de 8 € par emplacement pour les terrains de camping.

Intervention de Marie-Hélène GUILLOT : "Nous regrettons que les entreprises ne soient pas sensibilisées dès à présent au coût réel du traitement des déchets. Il nous semble qu'une légère augmentation aurait été une bonne amorce de sensibilisation en 2019 en attendant un ajustement ultérieur plus ciblé pour chaque établissement. Cela aurait été plus équitable vis à vis des particuliers qui eux sont immédiatement impactés."

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 28

Abstentions : 4

45. VOTE DU BUDGET GENERAL 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget général pour l'exercice 2019 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 11 354 932 €

- section d'investissement : 7 862 638 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget général 2019.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

46. VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe SPANC pour l'exercice 2019 transmis avec la convocation au Conseil,
Le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	225 166,00 €
- section d'investissement :	14 355,83 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget annexe SPANC 2019.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

47. VOTE DU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe office de tourisme pour l'exercice 2019 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	556 415 €
- section d'investissement :	0 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget annexe office de tourisme 2019.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

48. VOTE DU BUDGET ANNEXE BASES 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe bases pour l'exercice 2019 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	443 283,00 €
- section d'investissement :	80 463,90 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget annexe bases 2019.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

49. VOTE DU BUDGET ANNEXE CENTRE DE BIEN-ETRE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget annexe centre de bien-être pour l'exercice 2019 transmis avec la convocation au Conseil,

Le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	994 788 €
- section d'investissement :	510 408 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget annexe centre de bien-être 2019.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

50. VOTE DU BUDGET ANNEXE CAMPINGS 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Vu le projet de budget annexe campings pour l'exercice 2019 transmis avec la convocation au Conseil,
Le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	191 822 €
- section d'investissement :	103 131 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget annexe campings 2019.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

51. VOTE DU BUDGET ANNEXE LOCATIONS 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Vu le projet de budget annexe locations pour l'exercice 2019 transmis avec la convocation au Conseil,
Le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	180 686 €
- section d'investissement :	346 680 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget annexe locations 2019.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

52. VOTE DU BUDGET ANNEXE ZA ENDOLSE (MERLY) 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Vu le projet de budget annexe ZA Endolse pour l'exercice 2019 transmis avec la convocation au Conseil,
Le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	233 975,48 €
- section d'investissement :	95 308,52 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget annexe ZA Endolse 2019.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

53. VOTE DU BUDGET ANNEXE ZA BEL AIR 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Vu le projet de budget annexe ZA Bel Air pour l'exercice 2019 transmis avec la convocation au Conseil,
Le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement :	46 000 €
- section d'investissement :	43 500 €

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil d'adopter le budget annexe ZA Bel Air 2019.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

54. VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL

Le budget prévisionnel de la Maison de retraite a été voté par délibération D_2018_233 du 30 octobre 2018.

Entendu le rapport d'André BACOU,

Il est proposé au Conseil :

- de rattacher le budget de la Maison de Retraite comme budget annexe de la Communauté de Communes,
- d'autoriser Monsieur le Président ou ses délégataires à signer toutes les pièces nécessaires à ce transfert.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

55. VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL

Le budget prévisionnel de la Résidence spécialisée St Vincent de Paul a été voté par délibération D_2018_232 du 30 octobre 2018.

Entendu le rapport d'André BACOU,

Il est proposé au Conseil :

- de rattacher le budget de la résidence spécialisée comme budget annexe de la Communauté de Communes,
- d'autoriser Monsieur le Président ou ses délégataires à signer toutes les pièces nécessaires à ce transfert.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

56. ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DE L'OPAH

Par délibération D 2017-307 du 14 septembre 2017, le conseil a défini le régime des aides apportées par la Communauté de communes dans le cadre de l'OPAH des Hautes Terres d'Oc.

L'ANAH a agréé 3 nouveaux dossiers. Il est donc proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Subvention de 700 € à M. VIDAL (Barre) pour 19 905 € de travaux (autonomie)
- Subvention de 366 € à M. CANAC (Viane) pour 4 286,04 € de travaux (autonomie)
- Subvention de 3 000 € à M. MASSOT (Murat-sur-Vèbre) pour 48 117,04 € de travaux (travaux lourds)

Entendu le rapport de Claude ANINAT,

Il est demandé au Conseil :

- de valider les subventions à M. VIDAL, M. CANAC et M. MASSOT telles qu'indiquées ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents à ces subventions.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

57. ATTRIBUTION DES DOSSIERS DE FONDS DE CONCOURS

Le bureau du 20 mars a validé les dispositions techniques et financières des dossiers de fonds de concours présentés par les communes.

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part cne	Autres financeurs	
Barre	Nettoyeur HP	2 291,00 €	1 145,50 €	1 145,50 €		
Espérausses	Travaux voirie	20 630,10 €	10 315,05 €	10 315,05 €		
	Curage Lac	7 900,00 €	2 370,00 €	2 370,00 €	3 160,00 €	DETR
Fraise sur Agoût	Clocher église	1 376,95 €	688,00 €	688,95 €		
	Gestion forêt communale	17 570,39 €	6 661,50 €	6 661,85 €	4 247,04 €	Génération forêt
Moulin Mage	Minibus	14 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €		
Murat	Fontaine école maternelle	1 486,52 €	743,26 €	743,26 €		
	Reliure et numérisation actes	2 296,62 €	1 148,31 €	1 148,31 €		
	Travaux AEP	6 042,00 €	3 021,00 €	3 021,00 €		
	Matériel informatique	2 699,31 €	1 349,65 €	1 349,66 €		
	Travaux église	16 374,71 €	8 187,35 €	8 187,36 €		
Cambon et Salvergues	Passerelle bois	10 010,94 €	5 005,47 €	5 005,47 €		
	Défibrillateur	653,99 €	326,99 €	327,00 €		
	Équipement bureautique et informatique	1 494,13 €	747,06 €	747,07 €		
La Salvetat sur Agoût	Matériel salle des fêtes	11 855,58 €	941,88 €	10 913,70 €		
Montant des FDC attribués			49 651,02 €			

Entendu le rapport de Francine BLAVY,

Il est proposé au Conseil de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes pour ces dossiers.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

58. ANNULATION DU DOSSIER DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE D'ANGLES POUR L'ACQUISITION D'UNE FAUCHEUSE DEBROUSSAILLEUSE

Le bureau a validé la décision de la commune d'Angles concernant l'annulation du dossier de fonds de concours pour l'acquisition d'une faucheuse débroussailleuse.

Entendu le rapport de Marie-José BROUSSE,

Il est proposé au Conseil de classer ce dossier sans suite et d'annuler le fonds de concours.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

59. AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 2019

Le marché de travaux Eclairage public 2019 vient d'être lancé.

En application des articles L 2122-22 et L 5211-2 du CGCT, pour ne pas retarder le démarrage des travaux, il est proposé d'autoriser le Président à signer le marché de travaux Eclairage public 2019 pour un montant maximum de 130 000 € HT après avis de la commission des marchés.

Entendu le rapport de Max ALLIES,

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer le marché de travaux Eclairage public 2019 pour un montant maximum de 130 000 € HT après avis de la commission des marchés.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

RESSOURCES HUMAINES

60. OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Considérant qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe pour permettre la mutation d'un agent au sein de notre collectivité.

Entendu le rapport de Michel FARENC,

Il est demandé au Conseil :

- de valider l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
- d'autoriser le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

61. RECRUTEMENT D'UN CDD DE 1 AN POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A L'OFFICE DE TOURISME

Suite une nomination en interne à l'Office de Tourisme, un recrutement a été lancé. Aucun candidat n'étant titulaire de la fonction publique territoriale, il convient de procéder à un recrutement en CDD pour une durée de 1 an.

Entendu le rapport de Serge CAZALS,

Il est proposé au Conseil :

- de recruter un CDD d'un an pour un accroissement temporaire d'activités à l'Office de Tourisme,
- d'autoriser le Président à procéder à ce recrutement,
- d'autoriser le Président ou ses délégués à signer toute pièce afférente à ce recrutement.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

TRAVAUX/VRD

62. CONVENTION AVEC HERAULT ENERGIES POUR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES CEE

Pour mutualiser et valoriser les économies d'énergies réalisées sur nos installations d'éclairage public ainsi que dans nos bâtiments, il est proposé de conventionner avec Hérault Energies selon le projet de convention ci-annexé.

Entendu le rapport de Max ALLIES,

Il est demandé au Conseil :

- de valider le projet de convention avec Hérault Energies ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer cette convention et à réaliser tous actes afférents.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

63. VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU COEUR DE VILLAGE DE CAMBON

Entendu le rapport d'Evelyne BOUSQUET qui présente les coûts estimatifs et le plan de financement prévisionnel de l'aménagement du cœur de village de Cambon-et-Salvergues, l'objectif étant de réaliser un aménagement qualitatif de la place de la mairie.

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	60 000 € HT	Région Occitanie – 25%	16 250 € HT
Maîtrise d'œuvre	3 645 € HT	Conseil Départemental de l'Hérault – 25%	16 250 € HT
Divers et imprévus	1 355 € HT	Autofinancement – 50%	32 500 € HT
TOTAL	65 000€ HT	TOTAL	65 000 € HT

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements inscrits au plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président ou ses délégués à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

TOURISME/CULTURE/PATRIMOINE

64. MISE A JOUR DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME

Conformément aux statuts de l'Office de Tourisme Monts & Lacs en Haut-Languedoc, les membres du Conseil d'Exploitation, répartis entre les collèges des élus, des personnes qualifiées et des comités d'animation, sont désignés par le Conseil Communautaire.

Plusieurs membres, désignés au moment de la création de l'Office de Tourisme, ont fait part de leur souhait de quitter le Conseil d'Exploitation ou sont dans l'incapacité de siéger.

Le Conseil d'Exploitation propose de désigner de nouveaux membres afin de les remplacer :

COLLÈGE ÉLUS	COLLÈGE PERSONNES QUALIFIÉES	COLLÈGE COMITÉS D'ANIMATION (voix consultative)
Anglès : Serge CAZALS Fraisse-sur-Agout : André BACOU Lacaune-les-Bains : Robert BOUSQUET La Salvetat-sur-Agout : Jean-Christophe MIALET Murat-sur-Vèbre : Bernard ROUMESTANT Nages : Alain CABROL Viane : Francine BLAVY Jacques MENDES Marie CASARES Sylvie SOLOMIAC Pierre ESCANDE Marie Josée BROUSSE André CABROL	2 représentants des hôteliers/restaurateurs Claire ROQUES Renaud JEANNE 1 représentant des hébergeurs et 1 suppléant Titulaire : Christian VAILHE Suppléant : Jérôme MOÏSSE 2 représentants des campings de plein-air Nathalie LEPETIT Olivier BAZIN 2 personnes de la société civile Francis CROS Claude BOUSQUET 2 représentants Patrimoine & Culture Jean Louis DUCROS Olivier RAZIMBAUD 1 prestataire d'activités et 1 suppléant Titulaire : Jim RONEZ Suppléant : Anthony ALLIES 2 représentants du monde économique Didier OBERTI Magali GÜIRAUD	A ce jour, 6 communes ont un comité d'animation touristique : <ul style="list-style-type: none"> • Nages / Laouzas • Murat-sur-Vèbre • La Salvetat-sur-Agout • Fraisse-sur-Agout • Anglès • Viane

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil de valider la proposition et de proclamer les personnes indiquées ci-dessus membres du Conseil d'Exploitation.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

65. VALIDATION DE LA CONVENTION AVEC LES 2 CDRP POUR LA REQUALIFICATION ET L'EXTENSION DU GR DE PAYS (TRANCHE 1)

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc est déjà engagée dans une politique de valorisation du tourisme de randonnée :

- L'ex Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc a créé un GR® de Pays intitulé « Tours dans la Montagne du Haut-Languedoc » dont le topoguide est en cours d'épuisement
- L'ex Communauté de Communes des Monts de Lacaune est parcourue partiellement par le GR® de Pays « Tours en Hautes Terres d'Oc

La Communauté de Communes souhaite requalifier le GR® de Pays existant et l'étendre sur l'ensemble de son territoire. Les grands principes de ce projet d'extension et de requalification du GR® de Pays ont été présentés au Bureau du 29 mars.

Dans une première phase du projet, il serait nécessaire de faire appel aux services des Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre de l'Hérault et du Tarn afin de mener un travail d'expertise sur ce projet d'itinéraire. Cette expertise comprendrait une pré-étude de faisabilité correspondant à la phase d'avant-projet de la procédure d'homologation et une phase étude correspondant à l'étape projet. Le montant de la prestation des deux CDRP serait de 15 400,00€ TTC.

Entendu le rapport d'André BACOU,

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver le projet de requalification/extension du GRP et la Convention Expertise avec les Comités Départementaux de la Randonnée Pédestre de l'Hérault et du Tarn telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

66. TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX BOULDOUÏRES

Le restaurant La Plage souhaite agrandir sa terrasse en 2019 sur une partie des espaces verts de la base des Bouldouïres (+ 15 m²).

Entendu le rapport d'Alain CABROL,

Il est proposé au Conseil de voter le même tarif que la mairie de La Salvetat, soit 6 € HT/ m², pour l'agrandissement de la terrasse en 2019 du restaurant La Plage sur une partie des espaces verts de la base des Bouldouïres (+ 15 m²).

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

67. VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PSC CENTRE DES MEGALITHES

Entendu le rapport d'Alexis BENAMAR qui présente les coûts estimatifs et le plan de financement prévisionnel pour l'élaboration du Projet Scientifique et Culturel qui définira les grandes orientations et les stratégies du Centre d'Interprétation des Mégalithes pour les années à venir.

Il est demandé au Conseil :

- d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel :

	Montants (TTC)	%
LEADER	10 152 €	48%
Département du Tarn	6 768 €	32%
<i>Sous total subventions</i>	<i>16 920 €</i>	<i>80%</i>
Autofinancement	4 230 €	20%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les financements inscrits au plan de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président ou ses délégataires à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

68. CHEQUIER COLLEGIEN

Pour favoriser l'accès des jeunes à la culture, aux sports et aux loisirs, le Département du Tarn a instauré un dispositif d'aide individuelle, dénommé le Chéquier Collégien.

Ce dispositif comprend un chèque « Bouge-toi » offrant une entrée gratuite aux équipements sportifs et de loisirs majeurs tels que les piscines, patinoires, bases de loisirs, golfs, ...

Le collégien dispose d'un seul chéquier nominatif par année scolaire. La date limite de validité des chèques est fixée au 31 août de ladite année.

La Communauté de Communes a été partenaire en 2018-2019 en offrant une entrée gratuite à la piscine de l'Espace des Sources Chaudes à Lacaune.

Entendu le rapport du Président,

Il est proposé au Conseil :

- de renouveler ce partenariat avec le Conseil départemental du Tarn pour les prochaines années scolaires,
- d'autoriser le Président à signer les conventions ci-après annexées avec le Département à chaque nouvelle année scolaire ainsi que les pièces afférentes.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

MAISON DE RETRAITE/RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL

69. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme à l'état réalisé des recettes et des dépenses du budget de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures de l'état réalisé des recettes et des dépenses du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes à l'état réalisé des recettes et des dépenses pour le même exercice.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 30

Pour : 30

70. VOTE DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES 2018 DU BUDGET DE LA MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, André BACOU est élu Président de séance.

Conformément à l'article L1612.12 du CGCT, le Président de séance présente l'état réalisé des recettes et des dépenses 2018 du budget de la maison de retraite tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'état réalisé des recettes et des dépenses 2018 du budget de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul tel qu'annexé à la présente délibération.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 29

71. AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET DE LA MAISON DE RETRAITE PAR SECTION TARIFAIRE

Entendu le rapport du Président qui rappelle au Conseil que l'état réalisé des recettes et des dépenses 2018 de la maison de retraite Saint-Vincent de Paul laisse apparaître :

Résultat (excédent) de la section de fonctionnement en Hébergement	3 059.94 €
Résultat (déficit) de la section de fonctionnement en dépendance et soins	- 12 694.27 €

Il est proposé au Conseil d'affecter les résultats de la façon suivante :

Détermination et affectation des résultats des ESSMS relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification tertiaire, une colonne par section tarifaire)

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	EHPAD 810000414		Total
			Soins et dépendance	Hébergement	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	120 ou 129 ⁽¹⁾ ou 12 ⁽²⁾	Excédent Déficit		3 059,94 €	3 059,94 €
			27 694,27 €		27 694,27 €

② Pour les établissements et services privés uniquement : Affectation de résultats des établissements ou services inclus dans le périmètre du CPOM (comptes de résultats mentionnés au 1° du II de l'article R. 314-222 du CASF)

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service					0,00 €
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service					0,00 €

② Reprise des résultats des exercices antérieurs	11510 ⁽¹⁾ ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	15 000,00 €		15 000,00 €
	11511 ⁽¹⁾ ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation			0,00 €
	11519 ⁽¹⁾ ou 118	Report à nouveau déficitaire			0,00 €
② Reprise sur la réserve de compensation des déficits	10606	Compensation des déficits d'exploitation	12 694,27 €		12 694,27 €
② Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	10687	Compensation des charges d'amortissement			0,00 €
② Mouvements débiteurs et créditeurs de l'exercice compte 116 (1) : dépenses non opposables aux tiers financeurs	1161	Amortissements comptables excédentaires différés			0,00 €
	1162	Dépenses pour congés payés			0,00 €
	1163	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés			0,00 €
	1168	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs			0,00 €
② RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		Résultat administratif ou corrigé	0,00 €	3 059,94 €	3 059,94 €

Affectation du résultat administratif

② Réserves	10682	Réserves (ESSMS publics) / Excédents (ESSMS privés) affectés à l'investissement			0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
	10686	Compensation des déficits d'exploitation			0,00 €
	10687	Compensation des charges d'amortissement		3 059,94 €	3 059,94 €
② Report à nouveau	11510/11511 (1) ou 110/111 (2)	Excédent affecté en report à nouveau excédentaire			0,00 €
	11519 ⁽¹⁾ ou 118	Report à nouveau déficitaire			0,00 €

(1) Etablissements privés uniquement (2) Etablissements publics uniquement

Résultat du vote : Adopté

Votants : 30

Pour : 30

72. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DE LA RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Lacaune et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget de la résidence spécialisée Saint-Vincent de Paul,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier,

Le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le compte de la résidence spécialisée Saint-Vincent de Paul pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 30

Pour : 30

ARRIVEE DE JACQUES MENDES ET MAX ALLIES

73. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET DE LA RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'élire un président de séance pour le vote du compte administratif.

A l'unanimité, André BACOU est élu Président de séance.

Conformément à l'article L. 1612-12 du CGCT, le Président de séance présente le compte administratif 2018 du budget de la résidence spécialisée Saint-Vincent de Paul (fourni avec la convocation) :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	164 934.42	587 135.16	752 069,58
Titres de recettes émis (b)	12 182.11	1 047 167.40	1 059 349,51
Réduction de titres (c)	-2 648.01	461 406.64	464 054,65
Recettes nettes (d=b-c)	9 534.10	585 760.76	595 294,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	164 934.42	587 135.16	752 069.58
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)		587 352.04	587 352.04
Dépenses nettes (h=f-g)		2 059.77	2 059.77
		585 292.27	585 292.27
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	9 534.10	468.49	10 002.59
(h-d) Déficit			

Le Président ne prend pas part au vote.

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif 2018 du budget de la résidence spécialisée Saint-Vincent de Paul.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

74. AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET DE LA RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL

Le Président propose aux membres du conseil d'affecter les résultats de la façon suivante :

Réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement	
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	
	10686	Excédents affectés en réserve de compensation des déficits Affectation de l'excédent 2018	+ 468.49€
	10687	Excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissement	
Report à nouveau (RAN)	11510	+ Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	
	11511	+ Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	
	11519	- Déficit affecté à la majoration des charges d'exploitation	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 32

Pour : 32

75. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2019 DE LA MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui indique au Conseil qu'il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

810000414 Code INSEE	MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL BUDGET M22	DM n°1 2019
-------------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
Report section investissement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2154 : Matériel et outillage	0,00 €	7 450,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2181 : Installations générales, agencements, aménagements divers	0,00 €	34 568,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184 : Mobilier	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Titre 2 : Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé	0,00 €	51 018,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1311 : Subv. d'équip. transf. - Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 540,00 €
TOTAL R 027 : Titre 1 : Augmentation des capitaux propres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 540,00 €
R-032 : CAF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 152,00 €
TOTAL R 032 : CAF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 152,00 €
D-033 : Apport ou prélèvement sur le FDR	0,00 €	4 674,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 033 : Apport ou prélèvement sur le FDR	0,00 €	4 674,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	55 692,00 €	0,00 €	55 692,00 €
Total Général		55 692,00 €		55 692,00 €

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

76. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2019 DE LA MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui indique au Conseil qu'il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

810000414 Code INSEE	MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL BUDGET M22	DM n°2 2019
-------------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
Ajustements budgétaires

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60611 : Eau et assainissement	1 247,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6081 : Voyages et déplacements	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 247,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	9 735,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64704 : Charges sociales	0,00 €	21 132,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6498 : Autres charges diverses du personnel	0,00 €	10 147,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	41 014,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6535 : Locations mobilières	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6168 : Primes d'assurances - Autres risques	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6162 : Documentation générale et technique	0,00 €	310,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6198 : Autres frais divers	0,00 €	650,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	9 000,00 €	960,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 970,00 €
R-7540 : Autres remboursements de frais	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 610,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 580,00 €
R-777 : Quote part des subventions d'investissement versées au résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 041,00 €
TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non classifiables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 041,00 €
Total EXPLOITATION	11 247,00 €	42 774,00 €	0,00 €	31 727,00 €
Total Général		31 727,00 €		31 727,00 €

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

77. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2019 DE LA RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui indique au Conseil qu'il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

810000414	MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL	DM n°1 2019
Code INSEE	RESIDENCE SAINT VINCENT DE PAUL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Report de la section d'investissement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	114 146,37 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	114 146,37 €
D-003 : Excédent prévisionnel d'investissement	0,00 €	123 707,37 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 003 : Excédent prévisionnel d'investissement	0,00 €	123 707,37 €	0,00 €	0,00 €
D-2282 : Matériel de transport	0,00 €	10 490,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2283 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	1 352,48 €	0,00 €	0,00 €
R-229 : Droits de l'affectant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 842,48 €
TOTAL 22 : Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	11 842,48 €	0,00 €	11 842,48 €
R-28254 : Matériel et outillage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
R-28283 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €
R-28284 : Mobilier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 330,00 €
R-28288 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 731,00 €
TOTAL R 28 : Amortissements des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 561,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	135 549,85 €	0,00 €	135 549,85 €
Total Général		135 549,85 €		135 549,85 €

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

78. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2019 DE LA RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui indique au Conseil qu'il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

810000414 Code INSEE	MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL RESIDENCE SAINT VINCENT DE PAUL	DM n°2 2019
-------------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Ajustements budgétaires

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60611 : Eau et assainissement	113.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	113.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62118 : Autres personnels	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6333 : Participation des employeurs à la formation professionnelle conf	0.00 €	2 920.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64784 : OEuvres sociales	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	500.00 €	3 070.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6168 : Primes d'assurances - Autres risques	0.00 €	3 274.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0.00 €	3 274.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 546.00 €
R-7548 : Autres remboursements de frais	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 185.00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 731.00 €
Total EXPLOITATION	613.00 €	6 344.00 €	0.00 €	5 731.00 €
Total Général		5 731.00 €		5 731.00 €

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 32

Pour : 32

**Le Président
Robert BOUSQUET**



Monts de Lacagne Montagne
du Haut Languedoc